



Chères Thiantaises, chers Thiantais,

Après consultation de la population via un sondage et après mûre réflexion et échanges avec les acteurs concernés, la Municipalité a décidé de proposer un accueil des enfants en juillet. Celui-ci sera très restreint, tant par les activités proposées (pas de sortie extérieure, pas de camping, pas de fête) que par le nombre d'enfants accueillis. En effet, il sera réservé exclusivement aux enfants résidant à Thiant de moins de 14 ans et dont les deux parents travaillent ou aux familles monoparentales dont le parent travaille. Le choix a été difficile mais, en raison de la lourdeur des protocoles, il a fallu définir des priorités. Ce ne sera pas un accueil comme les autres années, vous vous en doutez bien. Nous mettrons tout en œuvre pour qu'il se déroule dans les meilleures conditions possibles et dans le respect des règles sanitaires strictes qui vont nécessairement impacter les activités proposées et l'organisation qui vous seront présentées en temps voulu.

Cordialement,

Le maire,

Jean Marie LECERF

L'adjointe à la Jeunesse, aux Accueils de loisirs

Stéphanie WATTIEZ



Accueil Petite Enfance et Enfance Juillet 2020 (pas d'accueil d'adolescent)

Les accueils seront ouverts pour la période du **6 au 30 juillet**

Lieu unique : Groupe scolaire G.Ansart

▶ 17 jours : de 9h à 17h avec repas du midi et goûter - **ils seront fermés le 13 juillet** -

Accueil du matin possible à partir de 7h30 et du soir jusque 18h au même tarif qu'en période scolaire.

▶ **Petite enfance** : à partir de 3 ans et inscrit à l'école maternelle et jusque 5 ans et demi -

▶ **Enfance** : à partir de 6 ans et jusque 14 ans -

Les inscriptions auront lieu à la Salle de l'Enfance

le Samedi 13 Juin de 10h à 12h et de 14h à 16h

Conditions d'inscriptions obligatoires :

- résider à Thiant, avec présentation d'un justificatif de domicile ;

- les deux parents doivent travailler en juillet, avec présentation de l'attestation employeur ;

- en monoparentalité, père ou mère doit travailler en juillet, avec présentation de l'attestation employeur.

Lors de l'inscription seront exigés, le paiement ainsi que les attestations de l'employeur dûment remplies et le justificatif de domicile.

Le dossier renseignements généraux et médicaux à remplir vous sera remis le jour de l'inscription avec la date de retour.

Tarifs :

Tarif	Couple avec enfants	Personne seule avec enfants
T1 >	Revenus inférieurs à 11.709 €	Revenus inférieurs à 7.960 €
T2 >	entre 11.709 € et 23.419 €	entre 7.960 € et 15.922 €
T3 >	au-dessus de 23.419 €	au-dessus de 15.922 €

Famille thiantaise			
Tarif	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
T1 >	2,60 €	2,20 €	1,80 €
T2 >	3,80 €	3,40 €	3,00 €
T3 >	5,00 €	4,60 €	4,20 €

merci de vous munir d'un masque lors de l'inscription -

I.P.N.S

PARENT 1 -

ATTESTATION EMPLOYEUR



Je soussigné(e) :

agissant en qualité de :

nom de la société :

certifie que Monsieur Madame :

demeurant :

exercera son activité du 1er au 31 Juillet 2020 de à

Fait à

Cachet

Le

Signature :



PARENT 2 -

ATTESTATION EMPLOYEUR



Je soussigné(e) :

agissant en qualité de :

nom de la société :

certifie que Monsieur Madame :

demeurant :

exercera son activité du 1er au 31 Juillet 2020 de à

Fait à

Cachet

Le

Signature :

